



Avocat prud'homme lien de parenté

Par **chambin g**, le **18/04/2017** à **20:08**

Bonjour,
Pourriez vous m'informer si le frère du Président d'une association en litige avec un de ses salariés peut défendre l'Association devant les Prud'homme ?
Remerciements
CHAMBIN G.

Par **P.M.**, le **19/04/2017** à **08:29**

Bonjour,
Je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher s'il est avocat...

Par **chambin g**, le **19/04/2017** à **09:02**

Bonjour,
Je vous remercie vivement de votre réponse. Je pensais qu'un avocat ne pouvait pas défendre un membre de sa famille.
Cordialement
C.G.

Par **P.M.**, le **19/04/2017** à **13:05**

En l'occurrence il n'agirait pas pour un membre de sa famille mais pour une entreprise même si elle est dirigée par son frère...
Même si c'était le cas, c'est seulement l'avis de certaines commissions de déontologie qui estiment qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt mais à ma connaissance, il n'y a pas d'interdiction légale formellement...

Par **chambin g**, le **19/04/2017** à **14:33**

Bonjour,

Merci.
Cordialement.
C.G.